

**Contre le chômage et la précarité !
Pour des créations d'emplois et une vraie sortie de la précarité !
Reprenons la rue le 4 décembre !**

Après s'en être pris aux retraites, le gouvernement et le Medef vont désormais s'attaquer au régime d'assurance-chômage le quel, via les annexes 8 et 10 de l'UNEDIC notamment, concernent directement les acteurs du secteur culturel.

Nous voici donc revenus en 2003, année qui avait débuté par une grève générale du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel très largement suivie (le 25 février). Par la suite, les techniciens du théâtre et de l'audiovisuel, comédiens, musiciens et danseurs se mobiliseront en masse pour refuser toute restructuration de l'assurance-chômage visant à substituer au principe même de mutualisation des ressources qui caractérise l'intermittence, un principe de capitalisation, d'individualisation et de mise en concurrence qui ne peut que les rejeter toujours plus dans la précarité. Dans la nuit du 26 juin 2003, quelques-heures après une nouvelle manifestation ayant rassemblé à Paris plus de dix mille personnes, le MEDEF, avec la complicité de l'appareil confédéral CFDT, imposera un nouveau protocole d'accord sur le statut des intermittents du spectacle. *Dès lors*, le mouvement des intermittents se radicalisera et l'on ne comptera plus les actions qui émailleront l'été et se traduiront notamment par l'annulation de nombreux festivals.

Les « partenaires sociaux » ont maintenant jusqu'au 31 mars 2011 pour se mettre d'accord sur un nouveau texte. A l'heure actuelle, syndicats et patronat s'interrogent sur l'éventuelle prorogation de l'actuelle convention entrée en vigueur le 1er avril 2009. Il semble cependant que de nouvelles menaces pèsent sur les intermittents du spectacle, accusés de contribuer au déficit actuel de l'UNEDIC, au détriment des salariés des autres secteurs d'activité, justifiant ainsi le désir de briser le seul régime où subsiste une réelle solidarité interprofessionnelle, le seul grâce auquel quelques uns peuvent encore espérer un peu d'espace de liberté.

Au-delà des « intermittents », c'est l'ensemble des salariés, en activité ou au chômage, qui est concerné. Aujourd'hui, seule la moitié des chômeurs bénéficie de la couverture de l'UNEDIC, l'autre est renvoyée à la solidarité nationale sous l'égide de l'Etat. Les préconisations actuelles du gouvernement et du MEDEF visent à réduire toujours plus la protection dont la les salarié-e-s bénéficient (alors même que sa nécessité est de plus en plus criante), en transférant encore plus les charges sur les contribuables et en ouvrant la voie aux assurances privées.

Dans le même temps, la précarité ne cesse de s'étendre. La Fonction Publique ne fait pas exception avec l'embauche de dizaines de milliers de précaires, essentiels au bon fonctionnement des établissements, mais qui ne reçoivent en échange que bas salaires, temps partiel imposé, CDD reconduits sans fin et absence de toute perspective de stabilisation (puisque'il n'y a plus de plan de sortie de la précarité et moins de postes offerts aux concours).

Le 4 décembre 2010, à l'appel de nombreuses associations de lutte contre le chômage et organisations syndicales (dont l'Union Syndicale Solidaires) aura lieu une journée de mobilisation pour manifester partout en France contre le chômage et les précarités et pour construire une solidarité concrète, avec les chômeurs et les précaires, de l'ensemble des salariés.

SUD Culture Solidaires mène sans relâche un combat contre la précarité, que ce soit au sein même du ministère de la culture ou dans l'ensemble des structures et entreprises relevant du champ de la culture et de la communication. C'est pourquoi nous avons déposé un préavis de grève pour le 4 décembre afin de permettre aux agents du ministère de la culture et de la communication et des établissements placés sous sa tutelle qui travaillent ce jour là de se rendre à ces marches.

Pour exiger :

- Dans la fonction publique une stabilisation immédiate des précaires sur des CDI, à temps complet lorsque cela correspond à des besoins réels, en vue de leur titularisation sans conditions.
- Dans le secteur privé, la transformation des CDD en CDI, l'arrêt du recours à des temps partiels imposés, l'intégration des intérimaires dans les sociétés qui les emploient.
- La mise en place d'un système d'indemnisation du chômage non privé permettant d'offrir une allocation suffisante à tous les chômeurs, en prenant en compte les situations spécifiques comme celle des intermittents du spectacle.

Pour Paris, rendez-vous à 14 heures Place Stalingrad.

SUD Culture Solidaires, le 2 décembre 2010